

# SPHD Award 2026

## But

L'association des spécialistes de la santé publique reconnus au niveau fédéral (SPHD) décerne des prix pour les deux meilleurs travaux de master sur des thèmes de santé publique. L'appel à candidatures a pour but de récompenser les étudiants et étudiantes en médecine qui s'intéressent aux thèmes de la santé publique, et de rendre visibles leurs travaux scientifiques dans ce domaine. Le premier et le deuxième prix feront l'objet d'un portrait sur la page d'accueil de la SPHD et le résumé du travail sera publié. Les lauréat·e·s bénéficieront notamment d'une entrée à la Conférence annuelle suisse de santé (SPHC), y compris un accompagnement par un « parrain » ou une « marraine », afin de permettre au lauréat ou à la lauréate de se faire une idée plus approfondie de ce domaine thématique passionnant. La lauréate ou le lauréat du premier prix aura en outre la possibilité de présenter son travail dans le cadre d'un court exposé lors de la SPHC.

## Conditions de participation

- Le travail de master médical porte sur un thème de santé publique. Il s'intéresse donc à la santé et au bien-être de la population, aux déterminants individuels, sociaux et environnementaux ainsi qu'aux soins de santé, à la prévention et à la promotion de la santé. Le travail peut aborder une thématique interdisciplinaire ou interprofessionnelle et se situer dans différentes spécialités médicales. Il est toutefois important que la pertinence de la santé publique soit thématisée de manière proéminente.
- Le travail de master médical a été soumis à une université suisse et accepté dans les 18 mois précédant la date limite de dépôt (réécriture du mémoire de master entre le 01/11/2024 et le 30/04/2026).
- La participation à la cérémonie de remise des prix dans le cadre de la Swiss Public Health Conference (2–3 septembre 2026, Université de Lucerne) est obligatoire pour les lauréats des première et deuxième places. Veuillez soumettre un travail uniquement si une participation à la conférence est possible.

## Procédure et critères d'évaluation

Le comité de décision est composé de 4 membres au total, un(e) représentant(e) de la recherche et un(e) représentant(e) de la pratique et 2 représentants(es) de la SPHD.

Les travaux éligibles seront évalués selon les critères suivants : Pertinence pour la santé publique, qualité scientifique et originalité. L'éligibilité du résumé soumis sera examinée. Si aucun des travaux soumis ne répond aux exigences du comité de décision, le prix ne sera pas attribué l'année correspondante.

## Dotation du prix et nomination

Le premier prix est une entrée à la Conférence annuelle suisse de santé publique et un montant de 500 CHF. Le deuxième lauréat ou la deuxième lauréate est doté d'un prix de 250 CHF. Le nom du gagnant ou de la gagnante ainsi que le travail récompensé seront publiés sur le site Internet de la SPHD. Le prix et l'entrée sont sponsorisés par Santé Publique Suisse et l'organisation professionnelle du corps médical suisse (FHM).

## Directives de soumission

La présentation du texte et la longueur du travail sont régies par le règlement de l'université concernée. Tous les formats acceptés par les universités concernées peuvent être soumis. La soumission du mémoire de master se fait par e-mail et comprend:

- le mémoire de master,
- un résumé (abstract) de **400 mots** maximum (avec un lien clair avec la santé publique, de manière générale et/ou en lien avec la Suisse),
- si le travail a été réalisé dans le cadre d'un projet ou d'une étude de plus grande envergure, une description claire de la contribution personnelle,
- un bref curriculum vitae (**1 page A4** maximum),
- une confirmation ou un certificat de la faculté de médecine concernée attestant de l'acceptation du mémoire de master, avec indication de la date d'acceptation.

**Veuillez envoyer tous les documents en un seul pdf.**

## Date limite de dépôt

La date limite de dépôt est fixée au **30 avril 2026**.

Envoyez votre travail de master et les documents d'accompagnement sous forme de pdf à :  
[info@publichealthdoctors.ch](mailto:info@publichealthdoctors.ch).

Le comité de décision délibère et décide en dernier ressort sur les travaux soumis et sur la désignation du gagnant ou de la gagnant(e). La voie juridique est exclue.

Pour toute question, veuillez-vous adresser à [info@publichealthdoctors.ch](mailto:info@publichealthdoctors.ch).

Nous nous réjouissons de recevoir vos travaux de master.



Prof. Dr med. Julia Dratva  
Présidente SPHD



Dr med. Anne Jachmann  
Comité SPHD